

ARENBERG (VAN) (*Paul-Felix-Victor*), Conseiller à la Cour d'Appel d'Elisabethville (Anderlecht, 24.1.1900 - Elisabethville, 14.9.1944). Fils de Emile-Achille et de Vanholsbeeck, Léontine; époux de Masoin, Eveline.

C'est en 1926 que Paul Van Arenberg commença, en qualité de substitut du Procureur du Roi près le parquet d'Elisabethville, une carrière qu'il n'est pas excessif de qualifier d'exceptionnelle puisqu'elle devait le porter, dès 1935, aux fonctions de procureur du Roi près le même Parquet et, dès 1942, à celles de conseiller à la Cour d'appel du Katanga. Hélas! la mort venait la briser en plein essor deux ans après cette dernière promotion. Il s'éteignit, en effet, le 14 septembre 1944, jetant sa femme et ses trois enfants dans le deuil le plus cruel, frappant d'une stupeur douloureuse tous ses amis, combien nombreux! tant dans les milieux européens que congolais.

Car il fut et il demeure une des plus hautes figures dont puisse s'honorer notre magistrature congolaise et, certes même, parmi les dirigeants du Congo belge, un de ceux qui le servirent dans l'esprit le plus désintéressé, avec la conscience la plus scrupuleuse et, il faut ajouter: avec le cœur le plus sensible aux aspirations et à l'amitié de la population noire.

Il était fils du poète Emile Van Arenberg, auteur d'un recueil unique de sonnets, « Les Médailles », de forme parnassienne mais d'une très grande sensibilité. Au surplus, ce poète était aussi magistrat. Juge de paix à Ixelles, il collabora abondamment aux *Pandectes belges* d'Edmond Picard, dont il était l'ami. Il était aussi l'ami d'Albert Giraud et de Verhaeren, si bien que la jeunesse de Paul Van Arenberg fut imprégnée d'un climat de poésie qui, avec ses fortes convictions chrétiennes, l'habitua à vivre et à penser à un haut niveau de délicatesse morale.

Nous avons indiqué déjà schématiquement les étapes de sa carrière africaine. Précisons qu'il exerça les fonctions de substitut du Procureur du Roi successivement à Elisabethville, à Kabinda (Lomami), à Likasi (plus tard Jadotville); qu'il fut nommé procureur du Roi par un A.R. du 10.10.1935, et conseiller à la Cour le 1.9.1942.

Tout au long de sa carrière, il fut l'objet des appréciations les plus élogieuses de ses supérieurs qui, tous, soulignèrent à l'envi: « la belle indépendance de son caractère, l'étendue de ses connaissances, le dévouement dont il faisait preuve dans les moments les plus difficiles »; sa direction du parquet marquée « d'autant d'autorité que de tact », « Esprit précis, ses connaissances juridiques sont profondes, les affaires qu'il traite le sont avec le plus grand soin; les nombreux avis qu'il donne au civil dénotent un esprit chercheur, fouillant à fond chaque question... ». Autre mérite à mettre à son actif qu'il convient de signaler, il fut au cours de la plus grande partie de sa carrière un collaborateur assidu de la « Société d'études juridiques du Katanga » et contribua par de nombreuses études personnelles au succès et à l'autorité de ses publications: le *Bulletin des Juridictions indigènes et du droit coutumier congolais* et la *Revue juridique du Congo belge*.

Certes, sa réussite en tant que magistrat fut éclatante. Par ailleurs dans son foyer, entre sa femme toujours attentive à ne pas gêner ses exigences professionnelles (qu'il s'exagérait bien un peu sans doute), et ses trois enfants, il connaissait une atmosphère toute d'harmonie et de confiance. Et cependant, sa profonde humanité ne pouvait s'en satisfaire. Il était

encore impérieusement attiré par la jeunesse indigène et hanté du souci de la comprendre, de rejoindre ses besoins, de la guider vers une vie plus haute et plus libre, de participer à un original effort éducatif à son bénéfice.

C'est dans le scoutisme, dont il avait déjà été en Belgique, un animateur convaincu, qu'il poursuivit à sa manière exacte et généreuse cette participation. Il y consacra une part supplémentaire de son temps, stimulant les initiatives, conseillant jusque dans le détail ses collaborateurs, assistant à de multiples réunions de travail pratique, gardant toujours un contact très direct et très vivant, très joyeux avec les jeunes. Dans la ville indigène, connu et salué comme un ami de toujours et par tous, il aimait interpellé chacun le plus familièrement, et la simplicité de son allure, et le ton cordial de sa voix faisaient de toutes parts épanouir les sourires.

Le Haut-Katanga lui dut bientôt une forte organisation du scoutisme qui comptait à la mort de son grand animateur, treize unités, largement équipées sur les plans matériel et culturel.

Il faut hélas! penser que tant d'activités si diverses accumulées, et toutes et chacune assumées avec la plénitude d'un haut engagement moral devaient, par une usure excessive de son organisme, favoriser la maladie qui finalement le terrassa.

En terminant qu'il nous soit permis de livrer à la méditation du lecteur ces quelques lignes écrites par le soussigné, un an après la mort de Paul Van Arenberg. Elles nous paraissent, bien qu'insuffisantes et trop brèves, présenter en raccourci une évocation suggestive de sa noble personnalité:

... Tout son généreux potentiel humain, il le voua, ses études de droit terminées à l'U.L.B. (après un très bref passage au Barreau), à la Colonie et à la magistrature coloniale. Son âme ardente se pencha dès lors sur les misères et les manques fondamentaux de la société indigène. Il fut le magistrat d'une intégrité rigide mais aussi d'une humanité sensible et profonde. Ses décisions n'encoururent jamais, sur le plan de l'équité, aucun conteste. On faisait appel à ses conseils, on les recevait avec confiance et respect. Il fut, dans la plus haute acception de l'expression, un homme de bonne volonté car il joignait à la bonté la plus authentique, le clair vouloir de la traduire dans ses actes.

[J.V.]

Février 1975.
Albert Gille.